



## Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Saint-Louis, le 22 juin 2018.

### **LETTRE OUVERTE aux élus de Saint-Louis Agglo Alsace 3F**

#### **Pour le repos nocturne et contre les nuisances de l'Euroairport**

**Référence : Réunion d'information de l'aéroport de Bâle-Mulhouse le 23 avril 2018**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les élus,

Le 23 avril l'Euroairport (EAP) a organisé des réunions d'information séparément pour les élus le matin, la presse et les associations l'après-midi. Le « développement durable » et des mesures de peu d'envergure annoncées contre les nuisances, ont été fortement médiatisés.

Il semblerait, que les élus représentant SL Agglo aient accueilli avec bienveillance les propositions de l'aéroport pour réduire les nuisances, sous réserve de faire un bilan d'ici un an. Ils ont probablement cru aux promesses de diminution de l'impact négatif sur les riverains des activités aéroportuaires grâce aux mesures présentées. Il se peut aussi que les retombées économiques, attendues, les aient conduits à négliger les impacts négatifs du développement et de baisser leurs exigences.

Les associations par contre, se fondant sur leur expertise et l'expérience passée des promesses non tenues par l'Euroairport, ont été choquées par le catalogue de mesures jugées inefficaces et insuffisantes.

En effet, la réduction hypothétique de 50% des vols après 23h vers le sud nous ramènerait seulement à la situation de 2015 (-3dBA), sans tenir compte de l'augmentation des vols vers le nord. De plus les survols après 23h continueront de perturber et de raccourcir le sommeil des riverains. De même que le nouveau projet de décollage aux instruments par guidage GPS, RNAV, pour les trajectoires ELBEG, LUMEL, diminuera l'impact sur le territoire suisse (env. 1660 habitants impactés en moins dans la limite 62dBA), sans apporter d'amélioration ou en aggravant la situation des riverains sur le territoire français. D'autre part le Plan de Prévention du Bruit, PPBE, de la DGAC, n'est pas finalisé à ce stade et ne donne pas de délai ni le niveau de bruit chiffré après la mise en place des mesures.

Avec le développement projeté et l'extension des vols de nuit à 20% (9,5% en 2015), l'avenir est catastrophique pour les riverains (pour mémoire la part des vols de nuit de 22h à 6h sur les aéroports français varie actuellement entre 5 et 11,4% - Source rapport ACNUSA 2017). La forte augmentation ces dernières années à l'Euroairport de la part des vols de nuit, y compris le fret et les survols entre 6h et 7h, illustre bien la réalité que nos élus semblent vouloir ignorer.

Accepter cette situation c'est vous rendre responsable de la mise en danger de la santé de la population riveraine. Voulez-vous prendre ce risque ? L'ADRA se demande si SL Agglo a

renoncé implicitement à l'arrêt des décollages après 23h, comme demandé dans la motion pourtant signée par 39 communes et l'ETB.

L'ADRA demande à rencontrer les élus de SL Agglo pour leur exposer la réalité des nuisances de l'aéroport en matière de bruit et de pollution et leur incidence sur la qualité de vie, la santé et l'attractivité des communes riveraines (voir annexe 1).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Bruno Wollenschneider  
Président de l'ADRA

Copies :

M. Laurent Touvet, Préfet du Haut-Rhin  
M. Jean-Marie Bockel, Sénateur du Haut-Rhin  
M. Matthias Suhr, Directeur Général Euroairport  
M. Frédéric Velter, Directeur Général adjoint Euroairport  
M. Jean-Pierre LAVIELLE, Pdt du CA de l'EAP  
M. Pierre-Yves BISSAUGE, Adjoint au Directeur de la DGAC  
Mme Michelle DESJARDINS, Adjoint au Directeur de la DGAC  
M. Christian Marty, Directeur DGAC/DSAC Nord-Est  
M. Francis Gissinger, Membre de la CCI  
Mme Patricia Schillinger, Sénatrice  
Mme Catherine Troendle, Sénatrice  
M. Jean-Luc Reitzer, Député  
M. Eric Straumann, Député  
M. Bruno Fuchs, Député  
Mme Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil Départemental 68  
M. Jean Rottner, Président Région Grand Est  
Mme Christèle Willer, Vice-Présidente Région Grand Est, Maire de Buschwiller  
M. Fabian JORDAN, Président de Mulhouse Alsace Agglomération  
M. Alain Girny, Président St-Louis Agglomération  
M. Jean-Marc Deichtmann, 1<sup>er</sup> Vice-Président St-Louis Agglomération  
M. Jean Marie Zoellé, Maire de Saint-Louis  
M. Gaston Latscha, Maire de Hésingue  
M. Gilbert Stimpflin, Président CCI Mulhouse, Grand Est  
M. Thomas Zeller, Maire de Hégenheim  
M. Jean-Paul Meyer, Maire de Blotzheim  
M. Jacques Ginther, Maire de Bartenheim  
M. Schmitt Fernand, Mairie Wentzwiller  
Mme Chantal Beer-Demander, Présidente de l'UFCNA  
M. Philippe Knibiely, Directeur Petite Camargue Alsacienne  
M. Gilles Leblanc, Président de l'ACNUSA  
M. Daniel Reininger, Alsace Nature Strasbourg  
Les associations APDCV, BISF, FORUM, Schutzverband, GemeindeVerbund

## **Annexe 1 :**

Extrait du rapport 2017 de l'ACNUSA  
RESTREINDRE LES NUISANCES NOCTURNES

L'OMS a considéré en 2009 qu'un intervalle de huit heures était le temps minimal à retenir pour la protection du sommeil de nuit de la majorité des populations adultes. Chez l'adulte, un besoin de 7 heures de sommeil par nuit est actuellement retenu par les experts comme nécessaire afin de prévenir les effets sur la santé d'un sommeil insuffisant.

En toute hypothèse, une dette de sommeil par rapport aux besoins individuels a des conséquences bien démontrées dans plusieurs domaines, cognitif, métabolique et psychologique (sommolence diurne excessive, troubles de l'attention, de la mémoire, prise de poids et risque accru de diabète, perturbations du système immunitaire, altération de l'humeur).